

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.06.20

Paris, 28 juin 2024



Jean-Côme Delerue 01 47 63 31 31 06 77 64 40 78 jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto 01 47 63 31 31 06 73 19 57 64 odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), I'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P se félicite de l'avancée de la réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants

La réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants, réclamée de longue date par l'U2P, a été adoptée dans son principe par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. Elle a franchi une étape supplémentaire avec la consultation des caisses nationales de sécurité sociale sur le projet de décret de mise en œuvre de la réforme à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux.

Cette réforme est très attendue par les quatre millions de travailleurs indépendants du pays. Et pour cause, elle doit corriger une situation injuste qui fait qu'aujourd'hui les travailleurs indépendants versent un montant de CSG et de CRDS supérieur aux salariés et a contrario se constituent moins de droits à la retraite.

L'objectif est d'établir une équité contributive entre indépendants et salariés et de simplifier le calcul de l'assiette des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants.

Financièrement cela se traduira par une baisse de leurs GSG-CRDS compensée par une hausse de leurs cotisations d'assurance maladie et d'assurance vieillesse de base et retraite complémentaire.

Les indépendants seront gagnants avec cette réforme qui va se traduire à terme par une augmentation de leur retraite. A fortiori les personnes les plus éloignées de l'âge de la retraite pourront bénéficier à plein de cette réforme.

C'est la raison pour laquelle les représentants de l'U2P dans les caisses nationales de sécurité sociale ont émis un avis favorable au projet de décret.

L'U2P invite le gouvernement à publier sans attendre le décret de mise en œuvre, sachant qu'un report conduirait à remettre en cause le calendrier de la réforme.

Le Président de l'U2P a ajouté : « Nous demandons au gouvernement de concrétiser cette réforme revendiquée et portée par l'U2P depuis plusieurs années, qui va mettre fin à une injustice et qui va améliorer la retraite des travailleurs indépendants. »

PAGE 1 / 1